

## **Statut de Paris : Anne Hidalgo accueille plus de 1800 nouveaux agents à l'Hôtel de Ville**

Mardi 9 janvier à 08h45 (1ère session) et 10h45 (2e session)

**Le 1er janvier, 1841 agents précédemment affectés à la Préfecture de Police ont rejoint la Ville de Paris après une première vague de transfert au 1er juillet 2017. Ces agents exerceront principalement au sein de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection, pour lutter contre toutes les formes d'incivilités, mais aussi au sein de la Direction de la Voirie et des Déplacements (fourrières), et au sein de la Direction de la démocratie, des citoyen.nes et des territoires (délivrance des titres d'identité). Mardi, Anne Hidalgo, Maire de Paris, accueillera ces nouveaux agents lors d'une cérémonie en leur honneur à l'Hôtel de Ville.**

Depuis le 1er janvier, 1 841 agents en provenance de la Préfecture de police ont intégré la Ville de Paris auxquels s'ajoutent les 62 agents accueillis en juillet 2017. Ces agents exercent, depuis quelques jours, principalement au sein de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection (lutte contre toutes les formes d'incivilités, telles que le stationnement gênant et plus largement le non-respect des règles en matière d'usage de l'espace public), de la Direction de la Voirie et des Déplacements (fourrières), de la Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires (délivrance des titres d'identité).

Ces nouveaux agents, dont le savoir-faire constitue un enrichissement fort pour la Ville de Paris, seront intégrés dans des structures organisationnelles nouvelles, disposeront de moyens matériels importants pour accomplir leurs missions. Mardi, Anne Hidalgo, Maire de Paris, les accueillera à l'Hôtel de Ville lors d'une cérémonie de bienvenue. Elle remerciera à cette occasion les directions d'accueil concernées, et ainsi que les directions transverses (Direction des Ressources Humaines, Direction des Systèmes et technologie de l'Information, Direction de l'Immobilier, de la Logistique et des transports), pour leur mobilisation et le travail minutieux effectué, en relation avec les organisations syndicales et les services de la Préfecture de Police, afin que l'arrivée de ces nouveaux agents municipaux se déroule dans les meilleures conditions et qu'elle permette de satisfaire au mieux les souhaits professionnels de chacun.

Conséquence directe de la loi relative au Statut de Paris et à l'aménagement métropolitain (28/2/2016), ce transfert, qui complète celui du 1er juillet, va permettre à la Ville de rentrer dans le droit commun, en récupérant des compétences qui étaient jusque-là exercées de façon dérogatoire par l'État. Cette loi donne notamment à la Maire de Paris des pouvoirs et des responsabilités, comparables à ceux des autres Maires de France, dans des domaines comme la circulation et le stationnement, les nuisances sonores et olfactives d'origine professionnelle, la

lutte contre l'habitat indigne, les affaires funéraires, la police des baignades ou encore la délivrance des titres d'identité.

**Personnalités présentes :**

- Anne Hidalgo, Maire de Paris
- Colombe Brossel, adjointe à la Maire de Paris chargée de toutes les questions relatives à la sécurité, la prévention, aux quartiers populaires et à l'intégration
- Christophe Girard, Adjoint à la Maire de Paris chargé des Ressources humaines, du dialogue social et de la qualité des services publics

**Date et lieu :**

Mardi 9 janvier à 08h45 (1ère session) et 10h45 (2e session) à l'Hôtel de Ville (5 rue Lobau, Paris 4e)

**Contact presse :** Ismail Mansouri / [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr) / 01.42.76.49.61